



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2021

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absent : Eric DOURNON

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2021.
- Le Conseil prend acte du compte rendu du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oisans du 11 février 2021 ainsi que de l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire le 25 mars 2021. Il prend également acte du compte rendu du Conseil Syndical du SACO du 2 mars 2021.
- Le Conseil adopte les comptes administratifs 2020 et leurs conformités avec les comptes de gestion établis par le Receveur municipal :

BUDGET VILLE

Section d'investissement

RECETTES	15 851 729,84 €
DEPENSES	20 081 032,66 €
RESULTAT	- 4 229 302,82 €

Section de fonctionnement

RECETTES	34 365 824,29 €
DEPENSES	20 696 011,08 €
RESULTAT	13 669 813,21 €

- **BUDGET EAU**

Section d'investissement

RECETTES	654 804,82 €
DEPENSES	82 804,47 €
RESULTAT	572 000,35 €

Section d'exploitation

RECETTES	643 581,39 €
DEPENSES	588 193,81 €
RESULTAT	55 387,58 €

- **BUDGET PATINOIRE PISCINE**

Section d'investissement

RECETTES	127 805,14 €
DEPENSES	123 609,32 €
RESULTAT	4 195,82 €

Section d'exploitation

RECETTES	1 991 289,57 €
DEPENSES	1 599 378,08 €
RESULTAT	391 911,49 €

- **BUDGET POLE SPORTS LOISIRS**

Section d'investissement

RECETTES	89 427,20 €
DEPENSES	12 279,38 €
RESULTAT	77 147,82 €

Section d'exploitation

RECETTES	138 800,47 €
DEPENSES	165 475,61 €
RESULTAT	- 26 675,14 €

- **BUDGET LES HAUTS DE LA DRAYRE**

Section d'investissement

RECETTES	42 028,33 €
DEPENSES	48 442,00 €
RESULTAT	- 6 413,67 €

Section d'exploitation

RECETTES	164 661,09 €
DEPENSES	113 311,44 €
RESULTAT	51 349,65 €

- **BUDGET OFFICE DE TOURISME**

Section d'investissement

RECETTES	9 030,52 €
DEPENSES	2 270,68 €
RESULTAT	6 759,84 €

Section d'exploitation

RECETTES	1 230 785,04 €
DEPENSES	1 166 304,57 €
RESULTAT	64 480,47 €

- Le Conseil constate que les comptes administratifs des budgets Eau, Patinoire Piscine et Office du tourisme présentent des résultats excédentaires de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, il décide de reporter lesdits excédents dans leurs propres sections.
- Le Conseil constate que le compte administratif du budget Ville présente un résultat d'investissement déficitaire et un résultat de fonctionnement excédentaire. Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2021 à l'article 002 pour 6 703 968.93 € ainsi qu'à la couverture du déficit d'investissement à l'article 1068 pour 6 965 844.28 €.
- Le Conseil constate que le compte administratif du budget Les Hauts de La Drayre présente un résultat d'investissement déficitaire et un résultat de fonctionnement excédentaire. Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2021 à l'article 002 pour 44 935.98 € ainsi qu'à la couverture du déficit d'investissement à l'article 1068 pour 6 413.67 €.
- Le Conseil constate que le compte administratif du budget Pôle Sports Loisirs présente un résultat d'investissement excédentaire et un résultat d'exploitation déficitaire. Il décide de reporter l'excédent d'investissement pour la somme de 77 147.82 € au compte 001 et le déficit d'exploitation d'un montant de 26 675.14 € au compte 002.
- Le Conseil approuve les choix du débat d'orientation budgétaire 2021.

Budget VILLE

20	Immobilisations incorporelles	145 000,00 €
2031	Frais d'études	100 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	45 000,00 €

21	Immobilisations corporelles	1 453 960,00 €
2111	Terrains nus	410 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	105 000,00 €
21311	Hôtel de ville	25 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	28 650,00 €
2132	Immeubles de rapport	135 000,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	91 000,00 €
2138	Autres constructions	50 000,00 €
2152	Installations de voirie	180 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification	25 000,00 €
21538	Autres réseaux	20 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	45 000,00 €
2182	Matériel de transport	57 810,00 €

2183	Matériel de bureau, matériel informatique	24 900,00 €
2184	Mobilier	35 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	221 100,00 €

23	Immobilisations en cours	2 253 040,00 €
2312	Terrains	600 000,00 €
2313	Constructions	335 000,00 €
2315	Installations matériel et outillage technique	1 318 040,00 €

TOTAL		3 852 000,00 €
--------------	--	-----------------------

Budget PATINOIRE PISCINE & POLE SPORTS LOISIRS

		Budget PP	Budget PSL
21	Immobilisations corporelles	204 400,00 €	69 600,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	135 000,00 €	15 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	23 500,00 €	26 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	45 900,00 €	28 100,00 €

TOTAL		204 400,00 €	69 600,00 €
--------------	--	---------------------	--------------------

Budget LES HAUTS DE LA DRAYRE

20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
2031	Frais d'études	100 000,00 €

21	Immobilisations corporelles	32 000,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00 €
2184	Mobilier	8 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €

TOTAL		132 000,00 €
--------------	--	---------------------

- Le Conseil adopte les **budgets primitifs 2021** qui s'équilibrent comme suit en dépenses et en recettes :

BUDGET VILLE

Section de fonctionnement : 34 445 215.00 €
Section d'investissement : 17 114 842.00 €

BUDGET EAU

Section d'exploitation : 600 102.00 €
Section d'investissement : 725 100.00 €

BUDGET LES HAUTS DE LA DRAYRE

Section d'exploitation : 392 000.00 €
Section d'investissement : 142 000.00 €

BUDGET PATINOIRE PISCINE

Section de fonctionnement : 1 750 000.00 €
Section d'investissement : 206 340.00 €

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Section d'exploitation : 1 175 690.47 €
Section d'investissement : 9 094.36 €

BUDGET POLE SPORTS LOISIRS

Section d'exploitation : 211 702.00 €
Section d'investissement : 106 075.93 €

- Le conseil décide de verser des dotations et subventions 2021 aux budgets annexes comme suit :
 - Budget Eau 530 000.00 €
 - Budget Les Hauts de la Drayre 197 064.00 €
 - Budget Patinoire Piscine 1 205 748.00 €
 - Budget PSL 134 837.00 €
 - Budget Office de Tourisme 998 000.00 €
- Le conseil municipal est informé des modalités de la loi de finance 2021 confirmant le calendrier de la suppression de la Taxe d'Habitation. En compensation de cette suppression, la Commune percevra la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Par conséquent, conformément à l'objectif politique du conseil municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale, le Conseil décide de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

TAXES	Taux votés 2021
Taxe d'Habitation	-
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (taux Commune : <u>maintien</u> à 38.53 % + taux département 2020 : 15.90 %)	54.43 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties Cotisation Foncière des Entreprises	15.70 % 35.72 %

Par ailleurs, il est rappelé que 20% des contribuables (revenus les plus élevés) et les résidences secondaires payent toujours la taxe d'Habitation au taux voté en 2020.

- Le Conseil décide de la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement sur les différents budgets de la Commune.
- Le Conseil décide d'octroyer une compensation financière pour les élus municipaux qui exercent une activité professionnelle salariée ou non salariée, subissant une perte de revenu du fait de l'exercice de leur mandat, et ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction. Le Conseil précise que cette compensation financière sera établie dans la limite de 72 heures par an à hauteur d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC et sur la base d'un état annuel remis par les élus municipaux concernés.
- Le Conseil fixe à 100 % les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité pour l'année 2021.
- Le Conseil décide de recruter un agent contractuel à temps complet sur un emploi non permanent pour assurer la commercialisation de la résidence de tourisme communale « Les Hauts de la Drayre ».
- Le Conseil décide de créer un poste d'Adjoint d'Animation pour le Pôle Enfance, à temps non-complet, à compter du 1er juin 2021.
- Le Conseil décide de mettre en place un dispositif d'astreinte de sécurité à l'année, adopte le règlement interne et fixe une liste des emplois concernés par ces astreintes.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire intervenue avec la société S.D.P. SARL relative à la gestion de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre – Bâtiments A et C ».
- Le Conseil décide de reprendre en régie directe de l'exploitation de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre – bâtiments A et C » à compter du 1^{er} avril 2021 et d'intégrer lesdits bâtiments dans la régie de recettes « Les Hauts de la Drayre » existante, au sein du budget annexe M4 « Les Hauts de la Drayre ».
- Le Conseil approuve les tarifs été, intersaison 2021 et hiver 2021/2022 de la régie « Les Hauts de la Drayre ».
- Le Conseil approuve la convention d'occupation temporaire du gîte collectif « Côte Belle » du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021 avec l'Association CHEMINS DU MONDE et les conditions financières afférentes, notamment la redevance forfaitaire de 2 900.00 € TTC pour l'ensemble de la période de mise à disposition.

- Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention de gestion du café-bar-brasserie sis Pôle Sports Loisirs intervenue avec Monsieur Christian CAUBET.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature pour la gestion de l'Hôtel Bar Restaurant « Les Cimes » pour une durée d'un an renouvelable pour une période de 3 ans et décide que le montant de la redevance annuelle est fixé comme suit :
 - Part fixe : 17 400 € HT – 20 880 € TTC
 - Part variable : 4 % du chiffre d'affaire au-delà de 200 000 € HT
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de Réaménagement du site du Collet intervenu avec la SARL FIAT SE pour un montant de 4 842.40 € HT, portant le montant total du marché à 119 191.80 € HT.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour le remplacement des chaînes de marche du grand escalier mécanique à la société SCHINDLER – Le Parc de Montaly lot A – 11 route des Bois – 38500 VOIRON pour un montant de 237 617.94 € HT.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 05 février 2021.
- Le Conseil approuve les tarifs des différentes prestations de l'Office de Tourisme de Vaujany et leur intégration au sein de la régie de recettes pour la vente des cartes de loisirs et de divers produits.
- Le Conseil approuve le pacte d'actionnaires restreint – Communes de la Société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses (SATA) à intervenir entre les Communes d'AURIS-EN-OISANS, d'HUEZ, d'OZ-EN-OISANS, de LA GARDE, de LA GRAVE, de LE FRENEY-D'OISANS, de SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS, de VAUJANY, de VILLARD-RECLUS et des DEUX ALPES.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

